

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 à 16 h 00 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 17 octobre 2014.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 20 octobre 2014, à 16 h 00, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers Etienne Beaumont
 Bernard Ayotte
 Benoit Voyer
 Réjeanne Julien
 Fernand Lirette

EST ABSENT : Guillaume Jobin

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : Le directeur général et assistant-greffier, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain, et le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher.

Ordre du jour

1. Versement d'une aide financière à la fondation Plamondon

14-10-284 VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA
FONDATION PLAMONDON

Attendu le projet de revitalisation et de la maison Plamondon;

Attendu les honoraires professionnels requis pour ce projet;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 10 000 \$ à la Fondation Plamondon.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 16 h 28.

François Dumont
Directeur général et assistant-greffier

Daniel Dion
Maire